



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

N° DEL 2019.01.30/020

Thème : TRAVAUX 3

**Objet : Construction
d'une passerelle cycles
et piétons - Demande
de subventions.**

Convocation :

Date : 24/01/2019

Affichage : 24/01/2019

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31

Le **mercredi 30 janvier 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

DUFOUR Maurice donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à FOMM Gérard;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à MARCHELLO Marie;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
RASTELLO Anne donne pouvoir à BRUNET Pascale;
BREUIL Marc donne pouvoi

Absents excusés :

DUFOUR Maurice, MILLET Thibault, KHALIFA Daphné,
CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne,
PEYTHIEU Éric, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM

Le projet de la passerelle cycles et piétons est un ouvrage présent sur le futur tracé de la voie douce Via Guisane qui reliera à terme Briançon au Mûnétier les Bains via Saint Chaffrey et La Salle Les Alpes.

Ce projet de voie douce est inscrit au schéma des vélo-routes et voies vertes de la région Sud, actualisé en octobre 2015.

Sur la commune de Briançon, le principal point noir du tracé est la traversée de la RN 94 au niveau du pont de la Cartoucherie. Celle-ci se fait actuellement via un simple passage piéton.

L'objectif du projet est de s'affranchir de cette traversée dangereuse en faisant cheminer la voie douce sous la RN 94 via une passerelle métallique suspendue à la culée du pont de la Cartoucherie.

Cet ouvrage permettrait d'assurer la continuité de l'itinéraire de façon sécurisée en supprimant la traversée de la RN par les usagers du chemin actuel ou ceux de la future voie douce.

Le projet a reçu un avis favorable de la DDT au titre de la loi sur l'eau, ainsi qu'un avis favorable du comité départemental de canoë-kayak.

Le coût de l'opération est estimé à 418 000 euros hors taxe. Il se décompose de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| • Études externalisées : | 13 000 € HT |
| • Travaux - Construction des remblais en terre armée : | 255 000 € HT |
| • Travaux - Construction de la passerelle : | 150 000 € HT |

Le plan de financement s'établit comme suit :

État (40%)	167 200,00 €
Région (20%)	83 600,00 €
Département (10%)	41 800,00 €
Autofinancement (30%)	125 400,00 €
Total	418 000,00 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.

AR Prefecture

005-210500237-20190212-20190130020-DE
Reçu le 12/02/2019

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 3 DEL 2019.01.30/020

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR Prefecture

005-210500237-20190212-20190130020-DE
Reçu le 12/02/2019

Blank lined area for document content.